

Comité de Pilotage S40 « réseau des zones humides et alluviales des Hurtières »

St Rémy de Maurienne

Le lundi 01 décembre 2014

Présents : JC Nicolle (Communauté de communes Cœur de Savoie-CCCS), Julien Thevenet (CCCS), JF Duc (CCCS), J Schenkli (Montendry), J Demonnaz (Communauté de communes Porte de maurienne-CCPM), JP Henry (ONF), S Levavasseur (DDT73/SEEF), D Martin (Présidente du copil), L Bielher (Conservatoire des espaces naturels de Savoie-CENS), M Pienne (CENS), R Dick (CENS), A Collombet (Vivre et Agir en Maurienne), G Bodenon (Sous-Préfecture St Jean de Maurienne), JL NARDIN (AAPPMA La Chambre/Fédération Savoie pêche), G Leroux (AAPPMA), A Dallamutta (Conseiller Général), A Collas (Frapna Savoie), C Oettli (Centre équestre St Rémy de Maurienne), D Champemoni (St Rémy), C Rochette, (Conseiller Régional/St Rémy), Y Loisel (les ailes de Maurienne), L Barralier (CCPM).

Excusés : M le Président du conseil régional Rhône-Alpes, M le Vice-Président du conseil général de Savoie, l'Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle (AACA), Bien Vivre en Val Gelon (BVVG).

Pièces-jointes au compte-rendu : diaporama du comité de pilotage.

Diffusion du compte-rendu : par courrier électronique avec le diaporama du comité de pilotage.

Par courrier postal pour les membres sans mail communiqué ; dans ce cas, la pièce jointe est à demander auprès de Lise Barralier : 04 79 44 31 61 / l.barralier@portedemaurienne-tourisme.com

1/ Visite de terrain sur la plaine du Canada

Visite commentée par M Pienne (CEN Savoie) ainsi que les usagers Yves Loisel des Ailes de Maurienne et Clément Oettli pour le centre équestre.

Partage du zonage du site et des différents enjeux et modes de gestion de chaque partie du site.

A noter : Projet de construction d'une bergerie*.

2/ Intervention de la DDT : actualités et perspectives règlementaires et financières

Contexte Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) : mobilisation dégressive des crédits FEADER et nécessité de revoir les modalités de soutien de l'animation.

Les crédits d'animation seront prioritaires pour la DDT, néanmoins ils ne sont à ce jour pas acquis et la DDT ne peut pas s'engager avant de connaître les nouvelles enveloppes pour 2015, soit début février.

Ce contexte pose question aux élus soucieux de la pérennité de leurs engagements.

Mesures agro environnementales et climatiques :

Hors Natura2000, la problématique des co-financements nécessaires de la part des collectivités pour les aides aux agriculteurs est soulevée. Cela rentre dans les lignes des Contrats Territoriaux de Savoie pour certaines, quid des autres ?

Natura2000 garantit encore des financements mais effectivement lorsque l'on est hors zone N2000, les collectivités sont directement sollicitées.

L'évaluation des incidences : Le centre équestre interpelle la DDT pour savoir si l'organisation d'une manifestation type « portes ouvertes » en mai et octobre peut déranger les espèces ou impacter les habitats naturels et si une telle



Compte-rendu de réunion



manifestation est soumis à étude «évaluation des incidences». **Stéphanie Levavasseur répondra à ce cas précis hors réunion. Informer svp Alban Culat (successeur Sophie Bertrand), technicien travaux au Conservatoire en amont de la manifestation.**

Contacts : S Levavasseur : 04 79 71 73 10 / stephanie.levavasseur@savoie.gouv.fr

C Oettli : 06 12 59 77 24 / clement.oett@wanadoo.fr

A Culat 04 79 25 20 32

Le DOCOB S40 : il a été rédigé en 2004, il est tout à fait possible de le réactualiser si nécessaire.

La question pourra être étudiée en 2015.

3/ Actualités et perspectives des sites de la zone S40

Tourbière de Montendry-Montgilbert :

Le périmètre de l'arrêté de biotope a été récemment repris afin qu'il corresponde à celui de N2000.

Fréquentation par des engins motorisés sur le sentier longeant la tourbière alors que c'est interdit. Les agents ONF interviennent lorsqu'ils se trouvent présents sur site. A ce jour pas d'autres moyens de faire face à cette problématique.

Signalétique : faire un état des lieux de la signalétique réglementaire pour la renouveler et pourquoi-pas ajouter de la signalétique pédagogique. Des financements N2000 pourraient être mobilisables.

Tourbière du Grand Leyat :

Enjeu : contrôle des épicéas.

Très peu d'action de l'ONF, un chantier bénévoles ou chantier-école en partenariat avec la communauté de communes « Cœurs de Savoie » (contact chargée de mission : Guy Chauvin) pourra être engagé.

Alpage du plan :

La visite sur le terrain de fin septembre a permis de faire le point sur la gestion pastorale du site. **Le Groupement pastoral du Verneil souhaite engager des mesures agro-environnementales à partir de 2015. Une quarantaine d'ha pourrait être mobilisés à ce titre assorti d'un nouveau plan de gestion pastoral.**

L'enjeu amphibien sera abordé lors de la rédaction du plan de gestion.

Les marais du Pontet et du Gelon :

Un comité local est programmé pour le 18 décembre 2014 afin de faire le point sur sa gestion actuelle et de travailler sur un **plan d'actions 2015** comprenant la gestion agricole, génie-écologique et l'animation-sensibilisation auprès du public.

Le sentier thématique porté par la Communauté de communes Val Gelon La Rochette devenue Communauté de Communes « Cœur de Savoie » est en cours d'installation et sera vraisemblablement inauguré à l'occasion de la fête de la Nature 2015.

Les marais de Berthollet et des Etelles :

A ce jour, pas d'enveloppe financière mobilisable dans le cadre des Contrats N2000.

Nous connaissons les enveloppes mobilisables disponibles (et limitées...) de la programmation 2016-2021 dans le courant du premier trimestre 2015. Des travaux sous maîtrise d'ouvrage Conservatoire pourront toutefois être réalisés en 2015 via des financements régionaux (contrat de biodiversité en faveur des zones humides de la Savoie).

La plaine des Hurtières :

Il est question d'un nouveau plan de gestion pour 2016. **Le travail de réflexion avec la nouvelle équipe municipale a commencé cet automne avec deux réunions et se poursuivra sur 2015 avec l'ensemble des acteurs concernés.**



Compte-rendu de réunion



La plaine du Canada :

L'entretien de la partie aéroclub est réalisé par les bénévoles du club des Ailes de Maurienne, conformément aux engagements pris. Le bureau du Club informe les usagers via les NOTAM de l'aspect de la piste. Si des financements étaient mobilisables, ils pourraient confier l'entretien à des professionnels.

La fauche de la zone d'atterrissage est limitée à son minimum. **Cette pratique pourrait être mise en avant dans de la communication pour valoriser les pratiques environnementales du club.**

La convention entre le CENS et la commune est à réviser, le CENS fera prochainement une proposition à la commune. L'ONF n'a pas lieu de conventionner.

***Projet de bergerie :** Lise Barralier enverra le formulaire simplifié d'évaluations d'incidence au porteur de projet et sera le référent pour ce projet comme pour tout autre projet en zone N2000. Elle mobilisera la DDT, le CENS ou toute autre structure pour renseigner les porteurs de projets quant aux aspects réglementaires et aux informations scientifiques nécessaires pour la bonne complétude du dossier. La DDT précise qu'elle a un mois d'instruction pour rendre son avis.

4/ Gouvernance et animation

La Communauté de Communes Porte de Maurienne (CCPM) a été nommée structure animatrice du site N2000 « S40 » lors du comité de pilotage de 2013. L'année 2014 a été une année de transition avec la mise en route administrative, le travail d'appropriation des enjeux, une formation en animation N2000 et quelques visites de sites/rencontres avec les acteurs locaux (visite de terrain plaine des Hurtières, Montendry-Montgibert, alpage du plan, marais du Haut Gelon).

La Communauté de Communes Val Gelon la Rochette (CCVGLR) a cette année fusionné avec la Communauté de Communes « Cœur de Savoie » (CCCS)

La Convention entre la CCPM et la CCVGLR doit être réactualisée : avenant modificatif.

Le technicien qui avait précédemment en charge cette mission, Guy Chauvin, est en cours de passation des dossiers à Julien Thevenet.

De la même façon, l' élu référent a changé, c'était Jean François Duc, et c'est maintenant Jean Claude Nicolle.

On peut noter un éloignement géographique des référents.

La Communauté de Communes de la Chambre n'a à notre connaissance ni technicien ni élu référent ; **un rendez-vous est à programmer avec cette intercommunalité pour les intégrer éventuellement à la convention et s'assurer d'une bonne gouvernance.**

En conclusion

La DDT nous confirmant un contexte financier de plus en plus restreint et avec l'ensemble des pistes de travail vues lors de ce copil, voici les prochaines priorités pour la programmation 2015 dans la mesure où l'enveloppe d'animation le permet :

1/ Premier trimestre 2015 : rapprochement avec les agriculteurs dans le cadre des MAEC pour accompagner leur demande.

2/ Durant toute l'année : rapprochement avec les élus pour des rencontres avec chaque conseil municipal dans l'objectif de mieux se connaître, de créer des habitudes de travail notamment au niveau des remontées d'informations, de partager actions et les plans de gestion. Mobiliser les comités locaux lorsque nécessaire.

3/ Dernier trimestre 2015 : commencer à engager une politique globale d'animation, de sensibilisation et de communication pour S40.